

# QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

## » CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- ≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*
- ≤ 40 m<sup>2</sup> : déclaration préalable\*\*
- > 40 m<sup>2</sup> : permis de construire\*\*

## » EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

- ≤ 40 m<sup>2</sup> : déclaration préalable\*\*
- > 40 m<sup>2</sup> : permis de construire\*\*

## » TOITURE

- Déclaration préalable

## » CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- Déclaration préalable (sans création de surface plancher)

## » POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Déclaration préalable

## » RAVALEMENT DE FAÇADE

- Déclaration préalable

## » FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement : déclaration préalable

## » PORTAIL ET CLÔTURE

- Déclaration préalable

## » DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- Permis de démolir

## » TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité\*
- Surélévée ≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélévée ≤ 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- Surélévée > 20 m<sup>2</sup> : permis de construire

## » ANNEXES, (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...)

- ≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- ≤ 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- > 20 m<sup>2</sup> : permis de construire

## » COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

## » CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

### Non-couverte/Couverte ≤ 1,80 m :

- Bassin ≤ 10 m<sup>2</sup> : aucune formalité\*
- Bassin ≤ 100 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- Bassin > 100 m<sup>2</sup> : permis de construire

### Couverte > 1,80 m : permis de construire

\*Sauf périmètre de monuments historiques

\*\* Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

